Demande de remboursement de la prime corona

(200 euros par travailleur en cas d'occupation à temps plein pendant toute la période de référence)

•Octroi au pro rata sur la base de la fraction d'occupation

•Le calcul du montant se fera au pro rata sur la base des prestations qui ont été effectuées au cours de la période de référence du 01.11.2020 au 31.10.2021

•Des suspensions sont assimilées aux prestations effectives, à l'exception de l'incapacité de travail de plus de 3 mois (à compter du premier jour du salaire garanti), du crédit-temps à temps plein et du congé thématique à temps plein

 $Vous \ pouvez \ demander \ le \ remboursement \ en \ envoyant \ ce \ formulaire \ \grave{a}: kristine.simons@swfkleding.be$

Le remboursement ne peut être effectué que si les preuves suivantes sont fournies :

1. Liste des chèques à payer par le secrétariat social

2. Facture du fournisseur de chèques

Employeur:	
Numéro Fonds si connu :	
Numéro BCE :	
N° compte bancaire de l'employeur :	BE

	Nombre de travailleurs pendant la période de référence	Montant total de la prime corona	Montant charges sociales (16,5, %)	Coûts fournisseur de chèques	Total
Ouvriers CP 109					
Employés CP 215					

EXEMPLE	Nombre de travailleurs pendant la période de référence	Montant total de la prime corona	Montant charges sociales (16,5, %)	Coûts fournisseur de chèques	Total
Ouvriers CP 109	5	925	152.63	25.00	1,102.63
Employés CP 215	2	150	24.75	10	184.75